

Parc national de Port Cros

Orientation 2.8 Sur les îles, adapter les modes de gestion des milieux aux enjeux de préservation de la biodiversité

Sur les îles, les effets anthropiques peuvent avoir un impact direct sur les coeurs de parc ; il est donc nécessaire de les limiter par la prévention et par des modes de gestion adaptés et respectueux des habitats et des espèces.

La prolifération des espèces envahissantes (plus de 50 espèces végétales introduites recensées comme telles à Porquerolles) est particulièrement préoccupante car ces espèces peuvent altérer les écosystèmes par modification des habitats, ou encore rentrer en concurrence avec les espèces indigènes. La problématique des espèces envahissantes est encore peu connue des visiteurs et des habitants. Une politique de sensibilisation et de communication est essentielle pour que tous se sentent concernés. **Par ailleurs, plus les interventions sont menées à un stade précoce d'invasion biologique, plus elles sont efficaces et de moindre coût: une veille et un suivi doivent donc être mis en place.** La mesure correspondante est décrite dans la Partie 3 de la charte, dans l'objectif 2.I « Mener des actions spécifiques pour conserver les habitats et espèces patrimoniaux » : cette mesure s'applique aux coeurs et à l'aire optimale d'adhésion des îles.

Sur les îles, le risque d'incendie est particulièrement important du fait de la sécheresse estivale, de l'exposition aux vents, de l'importance des surfaces boisées, de l'imbrication d'espaces construits avec les espaces boisés, de l'importante fréquentation et surtout de l'inconscience de certains visiteurs. La surveillance, la prévention et l'information du public sont donc primordiales. La mesure correspondante est décrite en Partie 3 de la charte, dans l'objectif 2.II « Limiter les impacts des activités sur les habitats et les espèces patrimoniales » : cette mesure s'applique aux coeurs et à l'aire optimale d'adhésion des îles.

En dehors des habitats et des espèces remarquables dont la préservation est prise en compte notamment par la mise en oeuvre des directives Natura 2000 « Habitats » et « Oiseaux », la biodiversité ordinaire, particulièrement fragile sur les îles, doit également faire l'objet d'une vigilance accrue.

A ce titre, une politique volontariste et exemplaire de limitation de l'usage des pesticides doit être mise en place sur les îles. Le terme « pesticides » est un terme englobant qui comprend l'ensemble des substances chimiques destinées à repousser, détruire ou combattre les ravageurs et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux causant des dommages aux denrées alimentaires, aux produits agricoles, au bois et aux produits ligneux, ou des aliments pour animaux. Ce terme englobe donc les herbicides, les insecticides, les fongicides, les nématicides, etc.

[...]

3 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
2.8.1 Coeur et AOA île S'engager collectivement sur l'objectif «	<ul style="list-style-type: none">• Impulsion de la démarche• Définition des mesures	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic des pratiques• Mise en oeuvre sur les	<ul style="list-style-type: none">• Intercommunalités (contrats de baie),

Parc national de Port Cros

<p>zéro pesticides » sur les îles.</p>	<p>alternatives et mise en place</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution aux études • Contribution au suivi de la qualité des nappes • Contribution à la sensibilisation • Appui du CBNMP 	<p>terrains communaux et les voies publiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne de sensibilisation auprès du grand public 	<p>FREDON Paca, agence de l'eau RMC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Habitants, ministère de l'agriculture (Ecophyto), CAV, acteurs de la filière agricole, privés, AgribioVar, PTP, DGA, ARPE, TPM, CG83
<p>2.8.2 AOA île Assurer une gestion des écosystèmes qui favorisent la transition entre les espaces agro naturels et les espaces construits des îles.</p> <p>Il s'agit également de restaurer et préserver les continuités écologiques existantes entre espaces naturels et espaces agricoles de l'île de Porquerolles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux projets • Accompagnement technique des porteurs de projet • Identification des zones pouvant faire l'objet d'une reconstitution écologique • Contribution à la diffusion des connaissances sur les relations entre trame boisée et biodiversité • Appui du CBNMP 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage sur l'espace public communal et participation à la définition des projets • Information 	<ul style="list-style-type: none"> • PTP (pour les espaces dont il a la gestion) • Habitants • Syndicat HélioPolis • Domaine du Rayol • Associations naturalistes
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>

Référence ID de l'article : #4966

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 11:55